

L'ajournement

Le 31 juillet, le ministre a annoncé une augmentation de l'aide financière accordée pour les projets d'habitations domiciliaires destinées aux Indiens, qui devait passer de \$12,000 à environ \$20,000 ou \$22,000 par logement, ainsi qu'une aide accrue de la part de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Selon la déclaration qu'avait faite le ministre à cette date, cette augmentation de la subvention de \$12,000 à environ \$22,000 viendrait s'ajouter à des programmes de création d'emplois. Voilà vraiment l'origine du problème parce que le montant de l'aide que les Indiens pouvaient obtenir par l'entremise du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a baissé radicalement et pourtant dans le communiqué du ministre il était question d'une augmentation. Même si des fonds supplémentaires peuvent être obtenus par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'aide financière que peuvent obtenir les Indiens pour payer la main-d'œuvre et la construction des logements des bandes a énormément diminué. Par exemple, dans la circonscription d'Algoma, les fonds accordés cette année pour les projets des autochtones en vertu du programme de développement communautaire, n'étaient que de \$115,000 pour environ 12 bandes indiennes et quelque 4,000 à 5,000 Indiens de plein droit. Ces dernières années, par exemple, en 1979-1980, aux termes du programme provisoire PACLE, le gros des \$923,242 que nous avons reçus a été affecté au logement. En 1978-1979, en vertu du programme Canada au travail, le gros des \$721,386 que nous avons reçus a été affecté au logement, et en 1977-1978, nous avons reçu \$743,902. Les instances que je reçois des bandes de tous les coins de ma circonscription montrent nettement que les fonds consacrés à la main-d'œuvre dans la construction domiciliaire sont insuffisants.

● (2225)

Il importe que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) qui, en fin de compte, est responsable au premier chef de logement des Indiens et des programmes d'emploi direct durant l'hiver, réexamine la question à fond et que des fonds supplémentaires soient engagés. Sinon, la crise du logement ne sera pas résolue et bien des gens qui devraient travailler durant l'hiver grâce aux programmes d'emploi direct seront en chômage.

M. Baker (Nepean-Carleton): On va vous faire la sourde oreille.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, le 31 juillet 1980 le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a annoncé qu'une somme supplémentaire de 20 millions de dollars serait accordée pendant l'année financière en cours pour mettre en état

des logements occupés par les Indiens dans les réserves. A ce moment-là, la subvention de logement a été portée d'un maximum de \$12,000 par logement à un maximum de \$22,125. A ce montant vient s'ajouter une indemnité de transport allant jusqu'à \$7,000 pour la construction de logements dans les régions très éloignées du Canada.

Mon honorable ami d'Algoma compte je crois 17 ou 18 réserves dans sa circonscription et je sais qu'il se préoccupe toujours du sort des Indiens. Pour ce qui est du programme de création d'emplois, je crois que mon honorable ami devrait se rendre compte qu'à l'heure actuelle les Indiens ne sont pas les seuls en difficulté mais qu'il en va de même pour les Blancs, et je songe à la fermeture d'usines de Chrysler et de Massey-Ferguson. Malgré cette subvention, les Indiens ne disposent toujours pas de fonds suffisants pour construire des logements convenables. Je connais bien les logements qui se construisent. Par conséquent, la Société canadienne d'hypothèques et de logement leur consent des prêts qui viennent s'ajouter à la subvention. Les logements qui se construisent dans la circonscription de mon honorable ami sont conformes aux normes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

On tente d'établir des programmes de planification et de développement communautaires pour aider les Indiens à se gouverner eux-mêmes. Je ne doute pas, monsieur l'Orateur, que vous soyez au courant de la difficulté du problème. Jusqu'à quel point le gouvernement peut-il dire aux Indiens quoi faire? Jusqu'à quel point les Indiens peuvent-ils prendre leurs propres affaires en main? C'est donc ainsi qu'on en est arrivé à une sorte de compromis. Par exemple, lorsqu'une bande est autorisée à bâtir dix maisons, les fonds nécessaires lui sont envoyés. La bande distribue alors les fonds à ses membres ou elle les affecte à des projets de logement dont elle est propriétaire, ou les deux. Il appartient au chef et au conseil de décider qui a le plus besoin de logement. Le seul engagement de la bande est de voir à ce que dix unités soient construites quand elle reçoit des fonds pour dix maisons.

En 1980, à la suite de consultations entre le ministère des Affaires indiennes, des associations d'Indiens, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que d'autres ministères et agences du gouvernement, on a fait une série complète de recommandations à ce sujet. Le gouvernement continue de chercher des moyens de revoir la politique et le programme d'habitations dans les réserves afin de trouver la méthode la plus efficace pour rattrapper le retard dans la construction de maisons neuves requises et dans la réparation d'un nombre encore plus élevé de maisons.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)